

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de : *SERRAVAL*

ARRÊTÉ ARR_012014 **De non-opposition à une déclaration préalable** **Au nom de l'état**

Le Maire de Serraval,

Vu la déclaration préalable présentée le 12 décembre 2013, par Madame Laure NICOL, demeurant à : MERIBEL LES ALLUES (73550) – lieu-dit Groupe scolaire des Allues, plan de l'église et enregistrée par la Mairie de Serraval sous le numéro DP 074 265 13 X 0032,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le règlement national d'urbanisme,

Vu le plan de prévention des risques (PPR) approuvé le 12/09/1994 : Zone blanche;

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé au lieu dit «La Bottière» parcelle A n° 1107 et 1106 à Serraval (74230), en la rénovation d'une maison (isolation, huisseries, création d'une ouverture) ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Serraval, le 9 janvier 2014

Le Maire, au nom de l'Etat
Jean-Louis RICхарME

NOTA BENE : L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la prise en compte dans son projet des règles de construction, d'utilisation et d'exploitation du plan de prévention des risques est de sa responsabilité.

L'affichage de non opposition à une déclaration préalable est réalisé, pendant toute la durée du chantier, sur un panneau rectangulaire de 80 cm comprenant toutes les mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 6/06/07 (JO 21/06/07).

DP 074 265 13 X 0032